

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 MAI 2008

L'an deux mille huit, le vingt-deux mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier DAGONET, Maire,
Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Madame Valérie BOUMENDIL, Monsieur Claude POUILLART, Adjoints au Maire,
Messieurs Jacques CORMERY, Patrice GLANDIERES, Régis ROUSSEAU-CAFFIER, Bertrand VERGNAUD et Mesdames Nathalie ROSELIER, Christelle BRUNETTI et Maria FERNANDES.

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Sandrine ROUECHE, Secrétaire de Mairie.

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 30

1 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne, suivant l'ordre du tableau, à l'unanimité, **Monsieur Claude POUILLART**.

2 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2008.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal du conseil municipal du 8 avril 2008.

3 – INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

1 – Dossier assainissement

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur WAGENTRUTZ au sujet de l'avancement du dossier sur l'assainissement. Suite à la réunion qui s'est tenue en mairie de Béthemont-la-Forêt mardi 20 mai matin, Monsieur WAGENTRUTZ informe le conseil municipal que c'est le scénario 4, soit un assainissement intercommunal entre Béthemont-la-Forêt et Chauvry, qui est retenu par l'ensemble des participants. Le Conseil Général du Val d'Oise et l'Agence de l'Eau doivent se renseigner sur la nécessité de faire intervenir un hydrogéologue pour une étude supplémentaire. La réponse nous sera faite prochainement. Le bureau d'étude quant à lui nous informera des procédures et de la chronologie des démarches à effectuer.

2 – Terrains exploités par LAFARGE

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal de la réunion qui a eu lieu mardi 20 mai après-midi avec Monsieur MACE, Maire de Villiers-Adam, les représentants des Plâtres LAFARGE et Monsieur POUILLART. Monsieur Le Maire précise que concernant la restitution du terrain et chemin rural par les plâtres LAFARGES, il a été proposé que la commune de Béthemont-la-Forêt échange une partie de la parcelle de terrain dont elle est propriétaire avec Villiers-Adam en bordure du CD44, (emplacement de l'accès du chantier actuel) afin de faciliter l'accès au cimetière de Villiers-Adam et au chemin rural. La commune de Béthemont-la-Forêt est dans l'attente d'une demande officielle d'échange de terrains par la commune de Villiers-Adam. Monsieur Le Maire indique également que la Société LAFARGE doit revégétaliser ses terrains et qu'il faut rester vigilants sur le devenir de ces terrains qui ont vocation à rester agricoles et forestiers.

3 – Ruelle du Pressoir

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur POUILLART suite à la réunion qui a eu lieu mardi 20 mai après-midi avec le géomètre concernant la ruelle du Pressoir. La commune a demandé au géomètre de préparer les documents pour réaliser un plan d'alignement de la ruelle du Pressoir ainsi qu'une raquette de retournement. Compte tenu des délais administratifs incompressibles, il a été envisagé de soumettre à enquête publique le projet au début du mois de septembre. Le conseil municipal devant délibérer fin octobre pour la réalisation des travaux envisagés en fin d'année.

4 – Mouvement de personnel

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame BOUMENDIL qui informe les membres du conseil municipal du départ à la fin de l'année scolaire de Madame PIOT, ATSEM à l'école de Béthemont-la-Forêt, pour la province. Il va donc être nécessaire de procéder à un recrutement.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DU LAVOIR (2^{ème} TRANCHE)

Monsieur WAGENTRUTZ qui explique la nécessité de poursuivre la restauration du Lavoir en réalisant la réfection des bassins, le ravalement des murs du lavoir et la pose d'un filet pour éviter la chute des feuilles dans les bassins. Le coût de ces travaux est estimé environ à 10 395 € TTC. Monsieur WAGENTRUTZ informe les membres du conseil municipal que les travaux peuvent être financés en partie par le Conseil Général à hauteur de 40% et par la Fondation du Patrimoine à hauteur également de 40%. Suite à ces informations, Monsieur Le Maire rappelle que c'est la suite logique des travaux entrepris par la précédente équipe municipale.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré par 11 voix Pour

DECIDE

- De solliciter les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil Général du Val d'Oise et de la Fondation du Patrimoine dans le cadre du patrimoine rural.
- D'approuver le plan de financement suivant :

Coût des Travaux H.T.	Subvention du Conseil Général du Val d'Oise 40 %	Subvention de la Fondation du Patrimoine 40 %	Part restant à la charge de la Commune
8 690.00 €	3 476.00 €	3476.00 €	1 738.00 €

- Confirme que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au Budget d'investissement primitif 2008,

Dit que la commune de Béthemont-la-Forêt s'engage à entretenir le patrimoine

5 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION (SMEP)

Monsieur Le Maire indique qu'il est nécessaire d'élire au Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation un délégué titulaire et un suppléant. Monsieur Le Maire propose lui-même en tant que titulaire et Monsieur Jacques CORMERY en tant que suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré par 11 voix Pour

DECIDE de nommer les représentants suivants :

Délégué Titulaire : Monsieur Didier DAGONET, Maire

Délégué Suppléant : Monsieur Jacques CORMERY, Conseiller Municipal.

6 – DESIGNATION DU DELEGUE POUR L'ASSOCIATION REGIONALE INTERCOMMUNALE D'AIDE FAMILIALE (ARIAF)

Monsieur Le Maire indique qu'il est nécessaire d'élire au sein de l'Association Régionale Intercommunale d'Aide Familiale un délégué. Monsieur Le Maire propose Monsieur Claude POUILLART.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré par 11 voix Pour

DECIDE de nommer le représentant suivant :

Délégué Titulaire : Monsieur Claude POUILLART, Adjoint au Maire.

7 – FIXATION DU PRIX DU REPAS DE LA CANTINE, ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

Monsieur Le Maire informe que le prestataire de service prévoit une hausse de 2,5%. Monsieur Le Maire propose de répercuter cette augmentation en effectuant une hausse de 2 % sur le prix des repas à compter de septembre 2008.

Les repas enfants passeraient de 4.95 € actuellement à 5.00 € le repas. Et les repas adultes de 3.24 € à 3.30 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré par 10 voix Pour ET 1 Contre (Madame ROSELIER)

DECIDE

D'APPROUVER l'augmentation du prix du repas de la cantine et la mise en vigueur dès septembre 2008.

8 – FIXATION DU PRIX DES CONCESSIONS DU CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les tarifs actuels des concessions du cimetière communal sont inchangés depuis la délibération prise en décembre 2001. Après examen des tarifs pratiqués par les petites communes environnantes, Monsieur Le Maire propose une augmentation de 30 € des tarifs.

Monsieur POUILLART demande si par rapport aux autres communes les tarifs sont corrects, Monsieur ROUSSEAU-CAFFIER lui répond que la Commune resterait dans les prix les plus bas après l'augmentation.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré par 11 voix Pour.

DECIDE

D'APPROUVER l'augmentation du prix des concessions du cimetière communal à compter du 1^{er} septembre 2008.

Durée des concessions	Tarifs au 01/01/2002	Tarifs applicables au 01/09/2008
15 ans	70 €	100 €
30 ans	140 €	170 €
50 ans	280 €	310 €

9 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISE ET DES TROIS FORETS POUR L'ANNEE 2007 .

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur CORMERY. Monsieur CORMERY commence par présenter aux membres du conseil municipal la Communauté de Communes de la Vallée de l'oise et des Trois Forêts, ses compétences ainsi que son fonctionnement.

Monsieur CORMERY présente également les services que la Communauté de Communes assure directement.

Monsieur le Maire précise que le rapport d'activité de la Communauté de Communes sera à la disposition des administrés au secrétariat de la mairie aux heures habituelles d'ouverture de celle-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de cette présentation.

10 – CONVENTION DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION FONCIERE AVEC LA SAFER D'ILE DE France

La SAFER est présente pour aider la Commune lors de démarches concernant les décisions quant à l'exercice du droit de préemption des terrains agricoles.

Actuellement, la Commune a sollicité l'intervention par préemption de la SAFER dans le dossier de la parcelle cadastrée A375 lieu dit « la Butte ».

Monsieur Le Maire indique qu'il faut établir une délibération afin qu'il puisse au nom de la Commune avoir la signature pour les dossiers de la SAFER.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré par 11 Voix Pour.

DECIDE

D'APPROUVER la convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER d'Ile de France.

11 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur POUILLART informe que beaucoup de personnes l'ont appelé cet après-midi lors de la coupure de courant qui a duré plus de deux heures. Il demande aussi s'il est possible de faire quelque chose au sujet de la source qui est sur la route de Bessancourt/Taverny. Monsieur CORMERY demande de voir si la Commune peut faire un courrier en ce sens. Monsieur DAGONET informe les membres du conseil municipal que des travaux doivent être entrepris cet été par la Commune de TAVERNY.

Madame BOUMENDIL informe les membres du conseil municipal que le Directeur de l'école de Béthemont-la-Forêt nous quitte à la fin de l'année scolaire suite à une mutation, que Monsieur HARZIC enseignant de Béthemont-la-Forêt ne sera plus affecté à notre école l'an prochain et que Mademoiselle NOUET, Directrice de l'école de Chauvry ne connaît pas encore son affectation pour la rentrée. Quant à Madame FERRY, actuellement enseignante à l'école de Béthemont, elle restera parmi nous l'année prochaine et accède au poste de Directrice de l'école de Béthemont-la-Forêt.

Madame BOUMENDIL convie les membres du conseil municipal à la Kermesse des écoles qui se déroulera le samedi 24 mai à Chauvry à partir de 9 heures 30.

Elle informe également qu'une réunion aura lieu le vendredi 30 mai à la cantine de l'école à 20 heures 30, pour l'organisation de la Fête Communale qui aura lieu en septembre.

Monsieur WAGENTRUTZ informe les membres du conseil municipal qu'il s'occupe du prochain changement de la chaudière de la Mairie, Monsieur DAGONET ajoute que nous sommes toujours dans l'attente du rapport de Qualigaz afin de pouvoir rédiger le Cahier des Charges et ensuite prendre contact avec différents chauffagistes.

Monsieur CORMERY demande à ce que dans un prochain « Regard Express », la Municipalité rappelle aux Béthemontois quelques règles de civisme quant au désordre et aux

nuisances. Monsieur CORMERY demande également que les jeux d'enfants soient rangés en sécurité car certaines personnes se sont introduites dans la cour de l'école et ont sorti de l'enceinte des jeux appartenant aux enfants.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu des plaintes pour maltraitance envers des animaux et qu'il a signifié aux propriétaires de ceux-ci que si d'autres plaintes lui étaient faites il se verrait dans l'obligation de prévenir la Gendarmerie.

Monsieur GLANDIERES demande s'il est possible de voir avec le cantonnier pour mettre en valeur les massifs aux entrées du village. Monsieur DAGONET lui répond qu'il faut d'abord que le fauchage général soit fait et qu'ensuite le cantonnier se chargera de l'entretien.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR,
LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 55 MINUTES.**